

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D52-2016

Séance du 23 juin 2016 – Convocation du 14 juin 2016

Compte rendu affiché le 1^{er} juillet 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE, Guillemette DEBORDE par Marine MATHEY, Myriam MARMONIER par Christine PERRIN ESSERTAISE, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH par Andrée MANGUELIN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	26

Objet : Reversement FISAC – Reversement à la Métropole de Lyon

Dans le cadre de la politique de management de centre-ville menée en partenariat avec l'association CentreNeuville, le soutien du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été sollicité depuis 2005.

La troisième phase de l'opération débutée en 2011 est achevée et a fait l'objet d'une demande de solde en août 2015. Cette opération a impliqué, outre la commune et l'association CentreNeuville, l'Association des commerçants, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Métropole de Lyon.

En tant que maître d'ouvrage, la commune reçoit la subvention de l'État puis subventionne les différents porteurs de projet au vu des justificatifs d'actions produits.

Pour la troisième phase, la commune avait perçu un acompte de 60% de la subvention de fonctionnement en 2012. Suite à la finalisation de l'opération par l'évaluation de l'opération, la demande de solde de 40% de la subvention de fonctionnement ainsi que de la subvention d'investissement a été faite accompagnée des factures signées et acquittées justifiant la bonne réalisation des actions. La subvention a été versée par l'État au mois de novembre 2015.

Dans le cadre de ce projet global de valorisation du centre-ville, la Métropole de Lyon a mené une étude de stationnement du centre-ville pour un coût de 25 752.12€ HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention pour le compte de la Métropole de Lyon, subvention qui correspond au reversement du montant du financement d'État conventionné pour cette action qui a été perçu par la commune, maître d'ouvrage. Ce montant s'élève à 3 860€ pour la réalisation de l'étude de stationnement du centre-ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent VIVO et Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le principe de reversement par la commune à la Métropole de Lyon de la subvention FISAC d'un montant de 3 860€ pour l'étude de stationnement du centre-ville,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/06/2016

- Publication ou affichage le 30/06/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Mairie de Neuville-sur-Saône
Place du Général de Gaulle 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

